

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire dans la salle de conférence Laurence Patterson, sise au 6000, av. Fielding, le mercredi 18 novembre 2020 à 19 h.

Commissaires présents :

M^e Joe Ortona, président
M. Mario Bentrovato, commissaire
M. Agostino Cannavino, commissaire
M^{me} Maria Corsi, commissaire-parent, au téléphone
M^{me} Sophie De Vito, commissaire
M. Jamie Fabian, commissaire
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Ellie Israel, commissaire
M. James Kromida, commissaire, au téléphone
M. Joseph Lalla, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire
M^{me} Mubeenah Mughal, commissaire-parent, au téléphone
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M. Tony Speranza, commissaire-parent
M. Daniel Tatone, commissaire-parent, au téléphone

Administrateurs présents :

M^{me} E. Alfonsi, directrice générale adjointe – Éducation
M^e B. Duhême, directeur général adjoint – Administration
M^e N. Lauzière, secrétaire générale
M. M. Cohen, spécialiste en communication et marketing
M^{me} B. Sellato, conseillère en communication

M. Bernard Blackburn, représentant du ministère de l'Éducation du Québec

1.	<p><u>Avis de réunion</u></p> <p>Il est confirmé par M^e Nathalie Lauzière qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.</p>
2.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté, avec les ajouts suivants :</p> <p>4.1 Motion de réunion à huis clos</p> <p>4.2 Nomination au poste de directeur général par intérim</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 20-11-18-2</u></p>

3.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Aucune question</p>
4.	<p><u>Avis de réunion à huis clos</u></p> <p>4.1 <u>Motion de réunion à huis clos</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME S. DE VITO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la réunion soit tenue à huis clos à partir de 19 h 06.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 20-11-18-4.1</u></p> <hr/> <p>Fin de la réunion à huis clos du conseil des commissaires à 19 h 39.</p> <hr/> <p>4.2 <u>Nomination au poste de directeur général par intérim</u></p> <p>ATTENDU QUE M^{me} Evelyne Alfonsi a été nommée directrice générale par intérim « jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général », par résolution n° 20-08-12-4.2;</p> <p>ATTENDU QUE Evelyne Alfonsi a remis sa démission à titre de directrice générale par intérim le 17 novembre 2020;</p> <p>ATTENDU QUE le processus d'embauche d'un directeur général permanent n'est pas encore achevé;</p> <p>ATTENDU QUE M. Bernard Blackburn et le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) estiment qu'il est dans l'intérêt de la CSEM qu'un directeur général par intérim soit nommé dès que possible, et ce, jusqu'à la nomination d'un directeur général permanent;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. FELDMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE M^{me} Pela Nickoletopoulos soit nommée directrice générale par intérim jusqu'à la nomination d'un directeur général permanent.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 20-11-18-4.2</u></p> <hr/> <p>M. P. Mercuri a exprimé sa gratitude à M^{me} Alfonsi. Un témoignage officiel de remerciements aura lieu lors d'une réunion ordinaire.</p>
5.	<p><u>Demande d'avis juridique</u></p> <p>ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation a émis un arrêté ministériel en vertu de l'article 478.5 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, en date du 6 novembre 2020;</p> <p>ATTENDU QUE l'arrêté exige que la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) mette en place plusieurs mesures correctrices relativement à la gestion et au contrôle de la commission scolaire;</p>

	<p>ATTENDU QUE l'arrêté ordonne à la CSEM de se soumettre à des mesures de surveillance et d'accompagnement;</p> <p>ATTENDU QUE l'arrêté prévoit la nomination d'un « intervenant » désigné par le ministre qui fera rapport à ce dernier de la mise en œuvre des mesures correctrices jusqu'au 30 juin 2021;</p> <p>ATTENDU QUE la CSEM représente les ayants droit de la minorité anglophone protégés en vertu de l'article 23 de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> et exerce leurs pouvoirs de gestion et de contrôle en matière d'éducation;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la CSEM donne mandat à Power Law de lui fournir un avis juridique sur la validité de l'arrêté ministériel en vertu de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, de la Charte ou de toute autre loi applicable.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Power Law puisse retenir les services de Miller Thomson afin d'obtenir des conseils juridiques au nom de la CSEM, au besoin.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 20-11-18-5</u></p>
6.	<p><u>Accès à tous les documents liés à la période de mise en tutelle</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce point soit reporté indéfiniment.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion reportée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 20-11-18-6</u></p>
7.	<p><u>Suspension de l'embauche de personnel cadre jusqu'à la nomination d'un directeur général</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR M. PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce point soit reporté.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion reportée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 20-11-18-7</u></p>
8.	<p><u>Contrat de service pour les Communications</u></p> <p>ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) éprouve des besoins en matière de communication relativement à la transition au terme de la mise en tutelle et aux litiges en cours avec le gouvernement;</p> <p>ATTENDU QUE la CSEM a fait appel à Jonathan Goldbloom par le passé pour des services-conseils en communication et qu'elle en a été satisfaite;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal retienne les services-conseils de Jonathan Goldbloom.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 20-11-18-8</u></p>

9. Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 19 h 50.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 20-11-18-9

Signé à Montréal, _____

M^e Joe Ortona, président

M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale